

En quête d'agrément

Publié le 05/02/2014 à 06h00 par

[Benoît Martin](#)

Gilles Rougé-Mounard fait passer son élevage de 1 000 à 12 000 pondeuses. Une incompréhension avec les services vétérinaires freine son développement.



Gilles Rougé-Mounard estime que « là, l'administration pénalise l'entreprise ». © *Photo photo B. M.*

Publicité

BENOIT MARTIN

«Pour les services vétérinaires, je suis un hors-la-loi ! Lorsque je vends mes œufs à mes clients, c'est considéré comme un délit ! », enrage Gilles Rougé-Mounard. L'aviculteur de Tizac-de-Lapouyade produit des œufs issus de poules élevées en plein air. Mais faute d'agrément obtenu de la part des vétérinaires du Service de la protection sanitaire des denrées de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), son exploitation ne peut tourner à plein. Seule la commercialisation directe, sur les marchés, est autorisée. Pas la vente aux petits commerces et supermarchés.

C'est en décembre 2011 que Gilles Rougé-Mounard se lance dans l'élevage des gallinacés. 1 000 crêtes pour commencer, déjà à Tizac-de-Lapouyade, déjà en plein air. À cette époque, aucun souci ou retard administratif. L'exploitation décroche vite son agrément. De quoi bosser en règle, en plus de produire bien et beaucoup.

Extra-frais

« Avec 900 œufs par jour, l'activité s'est rapidement développée », explique l'aviculture. Peut-être parce que ses clients sont livrés en extra-frais, c'est-à-dire 48 heures maximum après la ponte. Boucheries, fromageries, petites et moyennes surfaces, à Libourne, Saint-André-de-Cubzac et Bordeaux raffolent des œufs de Tizac-de-Lapouyade.

La production devient trop faible par rapport à la demande. Gilles Rougé-Mounard et sa femme décident de faire passer le cheptel de 1 000 à 12 000 poules, et l'exploitation, de 1 à 9 hectares, dans six bâtiments. Un changement d'échelle qui demande 1 million d'euros d'investissement.

Les éleveurs contactent la DDPP, qui instruit et valide le projet d'agrandissement, et obtiennent le permis de construire. La production, avec les 3 000 premières poulettes, démarre en octobre dernier. Gilles Rougé-Mounard est persuadé d'être en règle, muni de l'agrément accordé pour son premier élevage. Il lui reste encore quelques aménagements à faire mais, pour lui, l'essentiel est fait.

L'administration ne l'entend pas de cette oreille. Lors de son inspection du 28 novembre dernier, la DDPP repart de zéro et vient pour attribuer - ou non - un agrément. La sentence tombe le 3 décembre : « Bien que l'établissement dispose de locaux flambant neufs, son fonctionnement est marqué par de nombreuses non-conformités. L'agrément ne peut être accordé. »

« La DDPP aurait dû m'accorder un agrément conditionnel avec une contre-visite trois ou six mois plus tard, comme elle l'avait fait la première fois. Là, l'administration pénalise l'entreprise. Comment je vais payer ma salariée ? Moi qui comptais embaucher une personne de plus... Et ces temps de chômage, c'est inadmissible. Si ça continue, je vais appeler le ministère du Redressement productif », rugit Gilles Rougé-Mounard.

16 000 œufs à la casserie

Depuis le refus d'agrément, l'éleveur a engagé l'un des meilleurs cabinets de conseils en agroalimentaire. Dès le 31 décembre, il a fait parvenir aux services vétérinaires un Plan de maîtrise sanitaire, encore précisé le 26 janvier dernier, mais toujours pas d'agrément.

« En attendant, chaque semaine, on amène 16 000 œufs à la casserie à 0,36 € le kilo. Contre 0,18 € l'œuf en temps normal », se morfond l'éleveur.

« Entre sécurité sanitaire et développement économique, il faut trouver un bon équilibre. Parfois, l'administration exagère un peu trop », glisse un professionnel du secteur, régulièrement appelé à intervenir sur ce type de dossiers. « Un élevage de cette taille, c'est unique en Gironde. Peu habitués, les fonctionnaires y vont à pas comptés. Il ne faudrait pas que le professionnalisme se transforme en formalisme tatillon », souligne François Rochère, directeur du service élevage à la Chambre d'agriculture.

Contactée, la DDPP assure qu'une nouvelle inspection aura lieu cette semaine. Pour, enfin, que le poulailler soit agréé et les œufs bien livrés.